



# Règlement d'ordre intérieur du Centre de Vacances

Mise à jour au 29 février 2024

*Le fonctionnement du Centre de Vacances de l'ASBL Le Quinquet est déterminé par l'article 2-3° du décret relatif aux centres de vacances du 17 mai 1999 en application depuis septembre 2001.*

*Celui-ci précise les objectifs à poursuivre par l'association : créativité, développement physique, citoyenneté et intégration sociale. Cet engagement signifie entre autres que les activités que nous proposons à vos enfants ne sont pas quelconques. Si elles restent des activités « de vacances », elles se doivent d'avoir une vocation éducative, participative et sont donc porteuses de sens.*

*Elles ne sont donc pas à classer dans le registre d'activités dites « occupationnelles » et ne peuvent être considérées comme des « espaces garderies ».*

Nous vous demandons de lire attentivement les lignes qui suivent et de revenir vers l'équipe éducative avec toute question que vous jugeriez bon et utile de nous poser.

## **1. Principes de base :**

Le Quinquet est une institution pluraliste. Dans ce sens, nous garantissons au public qui fréquente notre institution un accueil dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants comme de leurs parents.

Sur base de leur âge, les enfants et les jeunes que nous accueillons sont répartis en 4 groupes : un pour les enfants de 3 à 4 ans, un pour ceux de 5 à 8 ans, un pour ceux de 9 à 13ans et un dernier pour les enfants âgés de 12 à 14 ans. Cette répartition est réalisée de façon à répondre aux besoins et attentes spécifiques des enfants et des jeunes.

En fonction du personnel disponible et de la demande, nous pouvons effectuer des modifications. Celles-ci respecteront quoiqu'il arrive l'âge de l'enfant.

Notre structure peut ainsi, autant en termes de respect des principes de notre projet pédagogique qu'en ce qui concerne les normes élémentaires et légales de sécurité et d'hygiène, accueillir dans ses locaux un maximum de 50 participants.

Il n'existe par contre pas de minima de participation.

Les ateliers de notre centre de vacances se déroulent au sein des bâtiments du Quinquet ainsi que dans des locaux qui nous sont mis à disposition par nos partenaires (Ville de Soignies et Centre Culturel de Soignies).

À chaque niveau, nous veillons à garantir des conditions de sécurité et d'hygiène élémentaires aux enfants dont nous avons la charge.

La **participation financière des parents** couvre : les frais de secrétariat, les charges diverses (eau, gaz, électricité, immondices, ...), les frais éventuels liés au transport, les assurances, le matériel nécessaire à la réalisation des animations, les frais d'accueil ainsi que les frais de rémunération de l'équipe d'animation du centre de vacances et d'animateurs extérieurs spécialisés.

Nous demandons à ce que chaque enfant âgé de 3 ans inscrit à nos activités soit réputé « propre ». Dans le doute, nous demandons aux parents de prévoir des vêtements de rechange et des langes culottes de dépannage.

Concernant ces mêmes enfants, nous encourageons les parents à nous fournir un « doudou » ou un objet familier permettant de sécuriser l'enfant pendant le temps calme de l'après-midi.

Par contre, nous déconseillons fortement aux parents de confier aux enfants des bijoux, des GSM ou tout autre objet de valeur. Nous déclinons dans ce cas d'espèce toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation de ce type d'objets.

Enfin, dans le souci d'un accueil qualitatif, nous demandons aux parents d'un enfant à besoins spécifiques de prendre contact avec nous afin de pouvoir prévoir au mieux son accueil et son intégration durant le stage. Tant sur un point de vue pédagogique que logistique, il semble important de pouvoir s'assurer de la possibilité d'accueillir l'enfant aux besoins spécifiques.

## **2. Organisation :**

Nous organisons des stages créatifs et récréatifs à l'occasion des vacances de Détente, de Printemps, en Juillet et en Août ainsi qu'à l'occasion des congés d'Automne.

Nos ateliers sont actifs de 9h00 à 16h05.

Nous proposons un **Accueil le matin** de 7h30 à 9h et un **Accueil le soir** de 16h05 à 17h30. Durant ce moment, les enfants peuvent réaliser différentes activités (jeux de société, jouets divers, lecture, ...).

Il ne s'agit pas d'une animation proprement dite mais plutôt d'un temps libre encadré par un ou plusieurs animateurs.

Une journée s'établit comme suit :

7h30-9h	9h-10h00	10h00-10h15	10h15-12h	12h-13h	13h-14h30	14h30-14h45	14h45-16h	16h05-17h30
Accueil	Ateliers créatifs	Collation	Ateliers créatifs	Dîner – Temps libre	Ateliers créatifs	Collation	Ateliers créatifs	Accueil

**La matinée** est réservée aux ateliers créatifs proposés au cours de la semaine.

**L'après-midi**, les différents groupes se reforment et ceux-ci continuent la participation aux ateliers proposés par l'équipe d'animation.

Pour les plus jeunes, un coin calme et la possibilité de s'y reposer est disposé dans le local destiné aux plus petits. Il est demandé aux parents de signaler si l'enfant fait encore des siestes et si oui de fournir doudou ou autre couverture éventuelle.

Afin de mieux comprendre ce système d'ateliers, il nous semble important d'expliquer le fonctionnement de nos stages.

Sur la semaine, nous proposons des ateliers propres à chaque tranche d'âge citée ci-dessus. Ces ateliers sont scindés en deux par une pause où les enfants peuvent prendre une collation et profiter d'un temps libre.

Une interruption a également lieu pour permettre aux enfants de **dîner** et de se détendre. Les enfants apportent leur pique-nique ou ils peuvent également prendre un repas chaud réalisé par le restaurant SOUPE AU LAIT du Quinquet (viandes, légumes et féculents diversifiés) SUR RÉSERVATION à raison de 6,5€/repas

Une fois le repas terminé, les enfants ont l'occasion de se divertir grâce au temps libre qui leur est proposé.

Pendant les temps libres, les enfants ont l'opportunité d'aller à la rencontre des autres groupes d'âge. Cela permet aux enfants de mieux se connaître et de ne pas se limiter aux seuls enfants du groupe dans lequel ils sont inscrits.

À cela, il faut ajouter aussi le développement de la prise de responsabilité(s) des plus grands à l'égard des plus petits.

Des échanges ou rencontres peuvent également s'établir en termes de passerelles avec d'autres institutions dispensant le même type d'activités (ex : les maisons des jeunes, les centres culturels, la bibliothèque, la ludothèque, ...).

Une souplesse à l'égard de cet horaire est, bien entendu, envisageable.

### **3. Gestion des ressources humaines**

Notre Centre de Vacances fonctionne selon les normes d'encadrement suivantes :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les participants sont encadrés par une équipe d'animation composée de :

- la coordinatrice ;
- d'animateurs (*occasionnels* ou *permanents*) ;
- de stagiaires éducateurs ou en accueil de la petite enfance ;
- d'animateurs extérieurs mis à disposition dans le cadre de nos liens de partenariat avec la Province de Hainaut (Service Provincial de la Jeunesse) ;
- de bénévoles défrayés en respect de la loi du 3 juillet 2005.

Ces derniers doivent pour le moins justifier de l'obtention du Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur ou peuvent être des étudiants éducateurs, des auxiliaires de l'enfance ou encore des enseignants toujours en cursus scolaire.

La coordinatrice, éducatrice spécialisée A1 assure la bonne organisation quotidienne des activités (horaires, déroulement de la journée, ...), La gestion des relations entre les personnes, de l'organisation et du respect du règlement est aussi sous la responsabilité de la coordinatrice. Celle-ci est directement supervisée et évaluée par le directeur de l'établissement.

Les animateurs permanents de l'équipe évoluent toute l'année au sein du Quinquet asbl. Ils justifient toutes et tous d'une large expérience dans le domaine de l'animation et de l'enfance au vu de leur qualification (éducateurs A1 ou A2, artistes plasticiens,...) ou de leur passé professionnel.

Toutes et tous, individuellement ou en équipe, participent régulièrement à des formations et travaillent en étroite collaboration afin de gérer au mieux les tâches qui leur sont confiées.

Cette équipe met tout en œuvre pour répondre aux exigences d'encadrement imposées par le décret sur les Centres de Vacances du 17 mai 1999.

Des débriefings quotidiens permettent enfin d'évaluer la mise en œuvre du centre de vacances, de gérer d'éventuels conflits, de porter une attention plus particulière aux enfants qui en ressentent le besoin.

#### **4. Modalités d'inscription**

Au lendemain de la diffusion des propositions de stages sur le site du Centre d'Expression et de Créativité du Quinquet ([www.ateliers-escalier.be](http://www.ateliers-escalier.be)) ou sur les réseaux sociaux ou par le bulletin d'informations envoyé de manière périodique.

Les parents désireux d'inscrire leur(s) enfant(s) peuvent le faire directement en ligne via un formulaire à compléter. Si les parents font face à une difficulté, nous pouvons prendre un rendez-vous avec ceux-ci afin de compléter avec eux le formulaire. Celui-ci donnera toutes les informations essentielles à l'accueil de l'enfant.

**L'inscription de l'enfant se veut effective dès réception du formulaire.**

Elle est confirmée après le paiement intégral du stage sur le numéro de compte BE55 0682 0191 6944 avec la communication transmise lors de l'inscription.

75€/semaine de 5 jours pour le 1<sup>er</sup> enfant  
70€/semaine de 5 jours pour le 2<sup>ième</sup> enfant  
65€/semaine de 5 jours pour les suivants.

**Attention, certains stages génèrent des frais plus élevés. Dès lors le coût du stage sera différent, les éventuelles modifications seront communiquées à l'inscription**

**Les frais d'accueil du matin et du soir sont inclus dans les frais de stages.**

Dans la mesure où, de plus en plus, nous sommes amenés à diffuser nos informations sur les sites internet du Quinquet, sur les réseaux sociaux ou par tout autre moyen approprié, les parents sont explicitement sollicités afin de marquer leur accord sur l'utilisation (ou non) de l'image de leur enfant en remplissant la fiche signalétique de celui-ci lors de l'inscription.

**Si toutefois, la participation financière constituait un obstacle à la venue de votre enfant, des mécanismes de solidarité sont envisageables en interne ou en partenariat avec les CPAS de Soignies ou environnants.**

Nous insistons sur la possibilité de faire appel à votre mutuelle afin de bénéficier d'une éventuelle réduction lors de l'inscription.

Par ailleurs, étant reconnu par l'ONE, nous proposons une déduction fiscale pour les frais de garde d'enfants.

En cas de **désistement**, nous demandons aux responsables de l'enfant de nous prévenir au moins 10 jours ouvrables avant le début des stages afin de laisser la chance de s'inscrire à d'autres enfants.

Sous les 10 jours ouvrables avant le début du stage, et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription peut être remboursée à raison de 50% du montant total de l'inscription afin de couvrir les investissements en matériel.

**Une fois l'enfant inscrit, nous comptons sur sa participation régulière afin qu'il s'investisse à fond tout au long de la semaine.**

## **5. Règles de vie et sanctions**

En écho à notre projet pédagogique, il est prévu qu'en cas de manque de respect, de non-respect des règles de vie ou de violence répétitive, des mesures particulières peuvent être prises telles que :

- Une entrevue entre l'enfant et l'animateur du groupe
- Une entrevue entre l'enfant, son animateur et le coordinateur
- L'établissement de contrat de savoir être envers soi et les autres
- Une rencontre avec la famille
- Une exclusion si nécessaire pour préserver chaque partie, l'enfant, le groupe, l'animateur.

## **6. Assurance**

Notre A.S.B.L. a bien entendu fait couvrir auprès de la compagnie ETHIAS sa propre responsabilité civile (celle de son équipe), celle des participants que nous accueillons ainsi que les dommages corporels susceptibles d'être causés à ceux-ci.

## **7. Informations et contacts :**

Fabienne VERVOORT ,coordinatrice de projet  
Rue de Neufvilles 15 7060 SOIGNIES  
067/348008  
fabienne.vervoort@lequinquet.be

**Chaque parent déclare enfin avoir été informé et avoir pris connaissance du présent règlement d'ordre intérieur qui peut sur demande lui être remis en mains propres lors de l'inscription ou être téléchargé sur le site internet des Ateliers de l'escalier.**

Pour le Quinquet asbl,  
Alain LABY  
Directeur